

YVELINES

N°17

Objet :

**AFFECTATION DES RESULTATS DE 2023**

Rapporteur :  
M. François DAZELLE

Date de la Séance :

9 AVRIL 2024

Date de la Convocation :

3 AVRIL 2024

Date d'affichage de la convocation :

3 AVRIL 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 35

Membres présents : 30

Membres représentés : 03

Membres absents : 02

**VOTE :**

**MAJORITE**

**5 votes contre** (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 9 avril à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :**

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

**Maire-Adjoints**

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

**Conseillers Municipaux Délégués**

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

**Conseillers Municipaux**

**Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :**

Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI.	pouvoir à	François DAZELLE
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT

**Etaient absents :**

Salim LESAGE  
Mourad MERGUI

**Secrétaire de séance :** Nicole MARTIN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2024**

N° 17

**OBJET : N° AFFECTATION DES RESULTATS DE 2023****Rapporteur : M. François DAZELLE**

**Vu** les articles L2311-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57,  
**Vu** la délibération du 9 avril 2024 d'adoption du compte de gestion 2023,  
**Vu** la délibération du 9 avril 2024 du vote du compte administratif 2023,  
**Vu** les états des restes à réaliser en dépenses et en recettes validés par le comptable pour l'exercice 2023,  
**Vu** l'avis de la Commission Finances, Développement économique, Emploi du 2 avril 2024,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

**CONSIDERANT** que le compte administratif de l'année 2023 présente :

- Un résultat d'investissement de l'année 2023 déficitaire de 1 017 972.53€ auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur excédentaire de 1 003 736.60€, soit un résultat cumulé déficitaire de -14 235.93€ ;
- Un résultat de la section de fonctionnement de l'année excédentaire de 743 150.89€ auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur de 1 899 112.39€ soit un résultat cumulé excédentaire de 2 642 263.28€

**CONSIDERANT** que le résultat à affecter est donc de 2 642 263.28€ ;

**CONSIDERANT** que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser (RAR) en dépenses pour un montant de 366 051.63€ ; le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à 380 287.55€ (soit le résultat d'investissement déficitaire (14 235.93€) + dépenses RAR (366 051.63€))

**CONSIDERANT** que la commune doit affecter le résultat de fonctionnement en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à la majorité des membres présents et représentés (5 votes contre : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOË, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

- **ARTICLE 1 : REPREND** au compte 001 le déficit d'investissement de 14 235.93€ ;
- **ARTICLE 2 : AFFECTE** en section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 380 287.55€ correspondant au besoin de financement de la section d'investissement ;
- **ARTICLE 3 : REPREND** au compte 002 en section de fonctionnement le solde du résultat d'exploitation après couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit 2 261 975.73€

**Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2024**

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme,



Accusé de réception en préfecture  
078-217800051-20240409-017DEL24\_RESULT-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.